

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 3

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'ils mèneront aura un caractère multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elle portera sur de nombreux aspects de la région étudiée : démographie, sociologie, économie, anthropologie, médecine, hygiène, etc.

Un premier rapport a été établi par le professeur Moeschler et ses collaborateurs, aux frais du canton de Berne et de l'ADIJ. Il propose un programme méthodologique de recherches. Il s'agira maintenant, dès le mois d'avril, de se livrer à une exploration systématique de ce programme à partir des données socio-économiques recueillies sur place, de manière à définir un modèle des relations interdisciplinaires entre la géographie, l'économie et la sociologie, dans une perspective d'aménagement.

Il sera question des recherches qui auront prochainement pour cadre le Clos-du-Doubs lors du stage sur l'aménagement du territoire qui se déroulera les 29 mars et 19 avril 1969 à Delémont. Ce stage est organisé par l'Université populaire jurassienne et la Commission d'aménagement du territoire de l'ADIJ.

Vif succès de la Journée d'informations agricoles de l'ADIJ

Le 28 février à Delémont, plus de 200 agriculteurs ont pris part à la Journée d'informations organisée par la Commission agricole de l'ADIJ, présidée par M. Ernest Loeffel, de La Neuveville.

Dans un premier exposé, M. Dewet Buri, conseiller d'Etat et aux Etats, directeur de l'Agriculture du canton de Berne, parla du nouveau droit foncier. L'orateur donna en particulier connaissance de la version définitive des projets d'article constitutionnel 22 ter et quater, qui, finalement adoptés par les Chambres fédérales après une longue navette entre les deux Conseils, devront être soumis au peuple en votation populaire. L'article 22 ter et quater fournira les bases constitutionnelles de l'aménagement du territoire et, en particulier, de la création de zones agricoles.

Le second conférencier, M. Jean-Louis Barrelet, conseiller d'Etat et aux Etats neuchâtelois, également directeur de l'Agriculture de son canton, se livra à des considérations en marge du 4^e Rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture, qui vient d'être publié. Il invita les agriculteurs à faire preuve en toutes circonstances d'objectivité et de solidarité. Il préconisa en particulier la création d'unités agricoles régionales, seules capables, à ses yeux, d'assurer la survie des exploitations familiales.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : Hubert Boillat, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20